

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-065

du 19 juin 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-03-05 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Considérant qu'à la suite de la fermeture de la Médiathèque située 24, avenue Carnot à Ussel, il convient de trouver un local de substitution afin d'assurer la continuité de ce service public,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Est approuvé le contrat de bail, à intervenir avec M. José JULIAN 31, rue de la Pierre Blanche – 19200 Ussel, relatif à la location d'un local sis 11, rue du 4 Septembre à Ussel, destiné à accueillir le service de la Médiathèque Intercommunale.

Le bail est conclu pour la période du 19 juin 2023 au 18 juin 2026 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 700,00 €.

ARTICLE 2

Autorise la signature dudit contrat de bail.

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 19 juin 2023
Le président,
Pierre Chevalier


